L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, 24 MAI 1888,

PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $2 et $3 la semaine; pension $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4 avril—2m

A. E. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $30,000. 29 déc—6m

DEMANDES D'EMPLOI.

INSTITUTRICE—Une jeune Française, récemment arrivée, et munie de son brevet d'institutrice, désirerait se placer dans une famille, pour enseigner le français et le piano. S'adresser, au bureau du journal, aux initiales L. O. 24avril—1m

Avis de présentation de Bills.

AVIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL, Agent.
20 mai—5 f en 30 j

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.
19mai—5f en 30 jrs S. Z. RELF.

Mairie de la Nouvelle Orléans, Hôtel de Ville, 18 mai 1888.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour obtenir l'adoption d'une loi qui fasse un don à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des terres marécageuses, propriétés vagues et inoccupées, dans les limites municipales, saisies pour taxes.
JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
18 mai—5 f. en 30 j.

AVIS d'une loi spéciale.—Avis est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à la Législature pour l'adoption d'une loi qui les autorise à instituer une action contre l'Etat de la Louisiane.
HORNOR & BENEDICT, En liquidation.
13 mai—13 22 29 mai—5 13 juin.

Salon du Maire de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 mai 1888.

AVIS est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et décrétant à nouveau l'acte No 98 de 1880 et l'acte No 13 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires de Jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.
JOS. A. SHAKSPEARE, Maire.
11 mai—5f en 30 j

AVIS.—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour pourvoir à une protection plus efficace de la vie et des propriétés contre les dangers de l'électricité,—pour pourvoir aussi à la nomination d'une commission de voies et moyens (subway), pour en définir les devoirs et tout régler en vue du but proposé. 9 mai—5 f. en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, que le Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, dans le but de réduire la dette capitalisée de la ville par la substitution de nouveaux bons portant un plus faible intérêt, et autant que cela sera possible, de rendre uniforme la dette capitalisée de ville au lieu des différentes catégories de bons qui existent maintenant, et pour d'autres fins ci-après indiquées, s'adressera à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, pour faire voter une ou plusieurs lois répondant aux fins suivantes:

1° Pour autoriser la Ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence du montant nécessaire, comme ci-dessus, payables à 30, 40 et 50 ans d'échéance, ou à telles époques qui seront jugées convenables, portant intérêt à 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront également être vendus et placés par le Bureau de Liquidation à des conditions prescrites par la dite loi, mais jamais au-dessous du pair. Le produit de la vente sera uniquement et exclusivement affecté au rachat des bons légitimes actuels de la ville de la Nlle Orléans, maintenant en mains tierces, qui peuvent être appelés et rachetés en vertu des lois actuelles et de tels bons que l'on jugera à propos d'acheter avec le produit des nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, et en vertu de tels règlements et de telles conditions qui seront fixés.

2° Pour autoriser la ville de la Nlle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence d'un montant suffisant dans ce but, payables à 30, 40 et 50 ans, ou à telles époques qu'on jugera convenables, portant intérêt à raison de 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront être uniquement et exclusivement employés par le Bureau de Liquidation à être échangés contre des bons valides actuellement existant de la ville de la Nlle-Orléans, que l'on jugera convenable de retirer en les échangeant contre les nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, en vertu de tels règlements et de telles conditions que la loi fixera. La taxe garantie maintenant aux porteurs de bons, ainsi que tous leurs droits, en vertu des lois actuelles, seront maintenus dans toute leur vigueur pour le paiement des nouveaux bons à émettre en vertu de la législation proposée.

3° Pour autoriser le Bureau de Liquidation à vendre toutes les propriétés qui lui reviennent en vertu des lois actuelles, et pour rappeler ou modifier les restrictions apportées maintenant au pouvoir du Bureau d'opérer de pareilles ventes.
1er mai—1, 7, 14, 21, 28, 30.

AVIS est donné par les présentes qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature à l'effet de faire passer une loi pour amender les clauses 19me et 20me de la section 23me de la loi No 136 de l'année 1880, relatives à la commission du shérif civil de la paroisse d'Orléans sur les ventes effectuées par lui et sur toutes sommes collectées en vertu d'un writ de fieri facias ou de tout autre writ.
8 mai—8 15 22 29—5 juin

CONFORMÉMENT à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour canceler la présente enregistration des votants dans la paroisse d'Orléans, et pourvoyant un nouvel enregistrement des votants dans la dite paroisse, et de la manière et de la façon de tenir les élections dans la dite paroisse, et prescrivant les pénalités pour les violations des dites lois.

Aussi, un acte pour mieux définir les pouvoirs et les devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans, et imposant des limitations additionnelles.

Aussi, un acte pourvoyant un système de police efficace, et pour l'appointement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la ville de la Nouvelle-Orléans, définissant ses devoirs et pouvoirs.
6 mai—6,13,20,27—juin 5

AVIS est ici donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, un bill sera introduit pour amender et repasser la Section 7 de l'acte No 45 de 1880, organisant les Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans et Code of Practice Art. 1085, afin de permettre à ces Cours de procéder à l'instruction d'affaires à l'heure fixée.
2 mai—5 f en 30 j.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera introduit à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour amender et re-décréter l'acte No 18, approuvé le 21 juin 1886, connu comme Loi du Dimanche, de façon à exempter des effets de cette loi les villes ayant plus de 2000 habitants.
25avril—1m

AVIS—Nlle-Orléans, 20 avril, 1888.—Avis est par le présent donné par le soussigné de son intention de présenter et de tâcher de faire voter par la législature à sa prochaine session, des bills portant: 1° La création d'un Bureau de Travaux Publics qui s'occupera de l'amélioration des rues et du drainage de la ville de la Nlle-Orléans; 2° la création d'un Bureau de Commissaires de Police pour la ville de la Nlle-Orléans; 3° un nouvel enregistrement des électeurs dans la paroisse d'Orléans.
F. J. DREYFOUS, Représentant du sixième district représentatif.
24 av—1f par sem pen 30j

AVIS est par le présent donné que, à la prochaine session de la Législature, il sera présenté un bill ordonnant au trésorier de l'Etat de la Louisiane de payer à Henriette Barbaroux, d'Orlando, comté d'Orange, Floride, Emma Barbaroux, de St-Louis, Missouri, et Louisa Barbaroux, de Louisville, Kentucky, la somme de deux mille deux cent trente-huit dollars et 97 cts, avec intérêt légal à partir du 24 février 1870, ce montant constituant la balance de l'actif de la succession de Reny Maynard déposée au Trésor d'Etat le 24 février 1870, au crédit des héritiers dudit défunt. Les parties ci-dessus sont les légataires dudit défunt et ont droit, comme tels, à l'argent déposé au trésor, comme est dit ci-dessus.
Nlle-Orléans, 20 avril 1888.
BRAUGHN, BUCK, DINKELSPIEL & HART, Avocats.
21 avril—1f par sem pen 30 jo

AVIS est par le présent donné, ainsi que le requiert l'Article 48 de la Constitution de l'Etat que demande sera faite à l'Assemblée générale de paiement du jugement rendu contre l'Etat de la Louisiane par l'ancienne Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire No 10,034, en faveur de J. W. McCrakan, pour la somme de $1250 intérêt et dépens.
WM. H. SEYMOUR, Administrateur.
22avril—5f en 30 j.

In re Interdiction de John M. G. Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,740—Division D—Attendu que Edward M. Tucker et Percy Parker, de la ville de Lowell, Etat du Massachusetts, ont été reconnus par cette Cour comme les gardiens de John M. G. Parker, interdit, et ont demandé l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit interdit John M. G. Parker.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les trente jours après la première publication de cet avis, pourquoi les dits gardiens sus nommés ne prendraient pas possession et ne transféreraient pas de l'Etat de la Louisiane, à leur discrétion, la propriété du dit John M. G. Parker, interdit.
Par ordre de la cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
11 avril—5f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,871—John P. Gaspard vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John P. Gaspard soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, à son bureau No 82 rue Dugné, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues et que F. D. King, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 30 avril 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAMES D. RANKIN, Député Greffier
22 avril—3f au 26 mai

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUIN 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100,	100,000
3,136 Lots se montant à	$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Labasse vs. Mme Pauline Blanchard, veuve de François Grilland.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 23,832—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Madison, Homer et Monroe, et désignée par le numéro trois sur un croquis certifié du voyer, annexé à un acte de vente d'Armand François Frilot de cette portion de terre, passé pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, le 25 juillet 1885. Le dit croquis a été dressé par Arthur de Armas, député-voyer de cette ville, en date du 12 avril A. D. 1885. Laquelle portion de terre mesure, au pied américain, trente-deux pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne, entre lignes parallèles, et toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, servitudes, etc., qui s'y trouvent et qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22 29 juin 5 12 19 23

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marie Clémence Mandion, femme de Jacques Plaisent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 1,646—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final, présenté par Jacques Plaisent, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 mai—24 29—2 juin

Succession de C. A. Miltenberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,122—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles A. Miltenberger Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
19 mai—19 23 27

Succession de Samuel Peters Blanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,304—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules A. Blanc et Frank N. Butler, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mai—15 19 24

E. Pilsbury's Sons vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,644.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John W. Black, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15mai—15 19 24.

Succession de Peter R. Middlemiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,031—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Richd. M. Ong, Robt. W. Rogers et Marcel T. Ducros, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,24

Succession d'Elizabeth Breithauer, veuve en premières noces de Michael Clark, et femme décédée de Geo. Alexander

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,272—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Alexander, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,24

Succession de Mme Catherine Werneck veuve de Prosper Laboup.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,062—Division A—Attendu que Charles Laboup a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Catherine Laboup décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19,24.

Succession de B. H. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 1,434 — Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par G. A. Bayly, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, et le compte de G. M. Bayly, Sr., exécuteur testamentaire, décédé, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableau.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
18 mai—18, 23, 27.

Succession de J. S. Aitkens.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,375.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par D. T. Cummings et Chas. A. Aitkens, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 mai—18 23,27

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—H. P. Poupart vs. Ses Créanciers—No 24,138—Div. B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Hamilton P. Poupart soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant George M. Barnett, Esq., notaire public en cette ville, le MERCREDI, 6me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 21 mai 1888.
[Signé] W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 mai—3f au 6 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Charles Gaulon vs ses créanciers—No 24,088 Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétionnaire Charles Gaulon soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alphonse Philips, notaire, en cette ville, JEUDI, le 31me jour de mai 1888, à 11 a. m., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes les choses qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 16 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
17 mai—3f au 31 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Philip W. Sherwood vs ses créanciers.—No 23,841—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Philip W. Sherwood, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et soit tenue pardevant J. Wharton Collens, notaire en cette ville, le SAMEDI, 26me jour de mai 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank D. Chrétien, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 avril 1888.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
22 avril—3f au 26 mai

Succession de Moore Bonifacius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,079—Division C.—Attendu que Jno. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Moses Bonifacius, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
15 mai—15, 19, 24 mai.

Succession de Mme J. S. Aitkens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 5,417—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme D. T. Cummings, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 mai—18 23 27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cigares, Cigares, Cigares, Liqueurs, Liqueurs, Liqueurs.

Un coffre-fort en fer, pour être vendus dans les affaires de
Samuel Joseph & Co vs Lehman & Frois et als No 21,951.
Charles Butler & Co. vs les mêmes, No 21,900.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs d'attachement à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 28 mai 1888, à 10 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Une grande quantité de cigares de plusieurs marques et qualités. Aussi, un lot de gin, cognac, liqueurs et autres articles, un coffre-fort en fer, etc.

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 mai—16,22,26,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un terrain et bâtisses de valeur coin des rues St Charles et Lee Circle, connu comme le No 268 Avenue St-Charles.

Léon Joubert vs George W. Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 23,698—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, désigné sous le No deux, dans l'ilet borné par le Tivoli, maintenant Lee Circle, les rues St-Charles, Camp, Calliope et Delord; le dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et trois lignes de face sur le Tivoli maintenant Lee Circle, vingt deux pieds de face rue St-Charles, soixante-cinq pieds six pouces sur la ligne la plus près de la rue Calliope et le divisant du dit numéro deux et cinquante-trois pieds dix pouces sur la ligne du fond suivant un plan désigné par le numéro cinq, déposé pour référence à l'étude de Octave De Armas, notaire, en date du 30 novembre 1858, marqué propriété de David Siddle, et mesurant suivant un plan de Louis H. Pilié, député-voyer de ville, annexé à un acte de vente à Geo. W. Roper, pardevant Benjamin Ory, notaire, le 26 septembre 1882, la même mesure excepté sur la ligne la plus près de la rue Calliope, où il mesure soixante quatre pieds six lignes.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 9 15 22 29—juin 5 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Bacas vs. Peter McDermott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 23,912. — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, Girod et Lafayette, désigné comme lot deux sur un plan fait par Louis H. Pilié, voyer, en date du 29 avril 1871, un croquis conforme au dit plan est annexé à un acte de vente de Valentine Heermann et autres à Michael Lyons, pardevant Edward G. Gottschalk, notaire, le 16me jour de mai 1871. Conformément au dit plan, le dit lot mesure, au pied américain, vingt-six pieds deux pouces de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-cinq pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent deux pieds un pouce et trois lignes sur le côté près du lot numéro un et quatre-vingt-dix-huit pieds cinq pouces et trois lignes sur le côté près de la rue Lafayette; ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai—8 15 22 29—5 9 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Benedict vs Mme Agnes Beatty et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,566—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Rochblave et Dorgenois, désigné comme lot No 11, formant l'encoignure des rues Gravier et Rochblave, et mesure au pied américain, 24 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier, sur une profondeur et face de 120 pieds sur la rue Rochblave.

Acquis de Patrick Collins par acte passé par devant Frederick Zengel, notaire, en date du 5 avril 1883.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8mai—8 15 22 29 juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil, aux risques frais du premier acquéreur pour compléter le partage fait entre les héritiers, dans l'affaire de la succession de Mary Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 4,169—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 23 mars 1888 et signé le 3 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, pour compléter le partage fait, je procéderai à la vente à l'encan, aux risques et frais de Pat. C. Short, premier acquéreur, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 26 mai 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, St Denis et Dryades, étant l'ilet 139 du faubourg Livaudais et désigné comme lot numéro huit sur un plan fait par Moelhausen, le 10 septembre 1844, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire en cette ville, et mesurant trente pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds: ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et St Denis; le dit lot mesure trente sept pieds six pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles, et étant formé du lot numéro trois. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc qui s'y trouvent.

3° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St Denis, Deuxième et Troisième, formant l'encoignure des rues Deuxième et St-Denis et mesurant vingt six pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent douze pieds huit pouces et face à la rue St-Denis. Le tout conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 26 mai 1853, déposé en l'étude de W. H. Peters, notaire en cette ville. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Clio, Erato, Claiborne et Marais. La dite portion de terre mesure trente-quatre pieds plus ou moins de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt deux pieds huit pouces et sept lignes, plus ou moins, entre lignes parallèles. La dite portion de terre est composée de tout le lot désigné par le numéro onze de l'ilet numéro vingt-quatre sur un plan dressé par H. J. Phelps, voyer et ingénieur en date du 9 février 1846, et déposé en l'étude de Robt. J. Ker, ancien notaire en cette ville, et deux pieds du lot numéro douze sur le plan ci-dessus mentionné et un autre plan fait par Giroux et Castaing, en date du 28 avril 1851 et déposé en l'étude du dit notaire Ker. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 avril—24—mai 1 8-15,22,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen ou Helen Buckley Wild et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Deux lots de terre situés dans le faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Casacalvo, Congress et Indépendance, désignés par les numéros dix-sept et vingt sur un plan dressé par Allou D'Héméourt, ingénieur, le 17me jour de janvier 1848, déposé en l'étude de C. Boudousquié, alors notaire; les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Congress sur une profondeur de quatre-vingt dix-huit pieds neuf pouces et sept lignes entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Et aussi, ensemble avec vingt-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui s'y trouvent attachées et portant sur la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant pour payer la réclamation des demandeurs, savoir: La somme de deux cent soixante-dix dollars, montant du prêt sur actions, avec dix pour cent d'intérêt sur ce montant, à partir du 1er mai 1859, et une autre somme de trois cent douze dollars 50 cts, montant de contribution sur les dites actions du fonds-capital, avec huit pour cent d'intérêt par an sur douze dollars 50 cts du dit montant, à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1881; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1883; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur vingt-cinq dollars du dit montant, à partir du 1er décembre 1886.—avec tous les frais du procès et de la vente ainsi que les taxes dues sur les dites propriétés. L'acquéreur devra en outre assumer le reste de la dette hypothécaire pour actions, non encore due, mais pouvant être appelé en vertu de la charte et des lois de la banque, savoir: la somme de dix-huit cent quatre-vingt-sept dollars 50 cts, l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, en vertu de sa charte et de ses lois, et le reste, s'il y a un reliquat, du prix d'adjudication, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 mai—8, 15, 22, 29—juin 5,9.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur avec les bâtisses et améliorations sur l'avenue St-Charles, entre les rues Première et Seconde. La rue du fond étant la rue Carondelet.

Union Homestead Association vs David Simon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,779—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Première et Seconde, désigné comme lot numéro onze de l'ilet numéro cent dix, sur un plan dressé par E. Gottheil, architecte, en date du 15 mars 1850, et déposé pour référence, en l'étude de H. B. Cénas, alors notaire en cette ville; aussi le même numéro sur un plan fait par L. H. Pilié, voyer, en date du 15 avril 1874 duquel une copie est annexée pour référence à un acte passé pardevant P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le 18 mai 1874. Le dit lot mesure au pied anglais, trente pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 15 22 29—juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Edward Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,665—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, anciennement Jackson, Palmyre, Prieur et Johnson et désignés comme lots numéros treize, quatorze, quinze et seize de l'ilet numéro trente sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, en date du 19 mars 1853, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots treize, quatorze et quinze mesurent chacun vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Gasquet, sur trois lignes chacun entre lignes parallèles, et le dit lo numéro seize forme le coin des rues Gasquet et Johnson et mesure vingt sept pieds sept pouces de face à la rue Gasquet, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: Les lots numéros treize et quatorze, de Mme H. J. Fauré, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de la succession S. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James P. Guinault, le 23 février 1882, acte pardevant O. Drouett, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

People's Homestead Association vs. John McCaffrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,496.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, St-Jane et Bolivar, désignés par les numéros neuf et dix de l'ilet numéro un, borné comme il est dit plus haut. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur de cent vingt deux pieds sept pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Knell et Weaver, le dix-septième jour de mars 1848, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges qui s'y trouvent ou y appartiennent. Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de John Ford, par acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le quinzième jour de juillet 1869, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, livre 97, folio 165.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8mai—8 15 22 29 juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Petit vs Jno tiro. Pachiler

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,503—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Dauphine, Bourbon et Barracks désigné par le No Six sur un plan dressé par Pilié et DePouilly, ingénieurs civils, en date du douzième jour de juin 1866, et déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, ancien notaire de cette ville, plan auquel on s'y réfère. Le dit terrain formé de deux terrains, faisant face à la rue Esplanade, désignés par les Nos un et deux sur un plan de Pilié et DePouilly, ingénieurs civils, le vingtième jour de juillet 1865, le dit terrain mesure vingt pieds, quatre pouces de face à la rue Dauphine, sur cinquante-six pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 avril—24—mai 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur Denis vs. W. G. Wehner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,575—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Calhoun, Magazine et Camp et la ligne du bas du Upper City Park et connu comme lot numéro vingt-neuf de Burtheville: le dit lot désigné par le numéro quatre sur un plan du dit ilet numéro vingt neuf, dressé par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du dit ilet à John Q. Flynn, passé pardevant George F. Pitot, notaire, le 27 septembre 1884, et mesurant, conformément au dit plan, vingt pieds cinq pouces de face sur la ligne du bas du Upper City Park sur une profondeur de cent trente-six pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9mai—9 16 2 · 29—6 9 juin.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 24,014. Division E.

Dans l'affaire de Jean Marie Laporte demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique pour taxes faite dans la ville de la Nlle Orléans le 18 avril 1887, par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorité que lui confère la loi de la législature de l'Etat de la Louisiane, à la session de 1884, loi No 82 approuvée le 10 juillet 1884, pour obtenir le paiement des taxes d'Etat et de ville non payées dues sur les propriétés ci-après décrites pour les années 1877 et 1878, assessées au nom de (inconnu);

Description de la propriété:

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 314, borné par les rues St. Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 68 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds;

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 8, dans l'ilet No 314, borné par les rues Rocheblave, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 8 mesurant 106 pieds sur la rue Rocheblave, sur une profondeur de 100 pieds;

Attendu que à ladite vente, Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur et l'adjudicataire desdites propriétés, le prix d'achat pour la propriété premièrement décrite étant de cinq dollars, et pour la propriété secondement décrite de vingt un dollars; que le 28 avril 1887, lesdites propriétés ont été transférées audit Jean Marie Laporte, en vertu de deux actes de vente passés pardevant Alphonse Rabouin, notaire, et enregistrés respectivement, conformément à la loi, au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre 126, folio 659;

Et, attendu que Jean Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de la loi No 95 approuvée le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Toutes les personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre les propriétés ci-dessus décrites, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures, de la publication des annonces, de la description des dites propriétés, de l'adjudication en vertu de laquelle s'est opérée la vente, ou de toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, les avis, les demandes, les annonces, le temps ou le mode de la vente par lequel ledit demandeur est devenu l'acquéreur, ou de tout autre manquement quelconque, sont, par les présentes prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, d'avoir à déduire dans les trente jours à partir de celui où cette monition paraîtra pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
9mai—3f en 30 j

Succession de Philip Schaefer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,150—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Thérèsa Schaefer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mai—19 23 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Quatrième district,

A l'encan à des conditions faciles.

Successions de Johanna et de Maria E. Appelt.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans "Division C"—Nos 21,944 et 23,914.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de deux ordres de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 15 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton ou St. Thomas, Joséphine, Adèle et Rousseau et mesurant 43 pieds de face à la rue Fulton ou St. Thomas, sur une profondeur de 137 pieds 9 pouces, le tout plus ou moins. La dite portion de terre étant composée de tout le lot désigné par le No 11 et 18 pieds du lot No 10 sur un croquis au plan annexé à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ancien notaire en cette ville, le 31 mars 1866.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans ou de un an. La somme à crédit payable en un billet de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888. L'acte devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité.

Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 mai—20 26—2 9 16 23 juin

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Sixième District, coin des rues Laurel et Arabella.

Succession de Mme Mary B. Mullen.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 23.766.

A l'encan, à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 25 avril 1888, je vendrai la propriété désirable ci-après écrite, savoir:

Cinq terrains situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 du carré d'ilet No 19, borné par les rues Arabella, Live Oak, Joseph et Laurel. Les dits terrains se touchent et mesurent ensemble, 30 pieds de façade rue Arabella, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 1 forme le coin des rues Laurel et Arabella. Ensemble avec une bâtisse à un étage en bois, contenant 4 chambres, galerie de devant et 2 chambres, auvent, lieux d'aisance, 2 citernes, etc. Arrière-cour plantée de nombreux arbres fruitiers tels que: orangers, pêchers, figuiers, etc. Pour de plus amples informations, voir plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermant toutes les clauses usuelles de sécurité; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets: Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur paiera, en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er mai—1 5 12 19 26—juin 2

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

James D. Schepmoes et al. vs Mme H. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,465—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié ou portion d'un certain lot de terre, situé dans le faubourg St-Mary, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Julie, St-Joseph et Camp; ladite moitié mesure quarante-deux pieds trois pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent soixante douze pieds trois pouces et cinq lignes, avec le tout au pied anglais. Etant la moitié ou portion du haut d'un certain lot de terre mesurant quatre-vingt quatre pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur la profondeur ci-dessus de cent soixante-douze pieds trois pouces.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite moitié du lot de terre (connue par les numéros 208 et 210 rue St-Charles, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28—mai 5,12,19,26—juin 2

Succession de Thos. Osborne.

EN VERTU ET CONFORMÉMENT A UN ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District Division E, en date du 19 mai 1888, No 24,008, du dossier de la dite Cour à moi adressé, je vendrai le MERCREDI, 20 juin 1888, à midi, au No 250 rue Annonciation, pour compte de la succession de Thomas Osborne, les biens immeubles suivants:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orange, Annonciation, Tchoupitoulas et Richard, étant la portion du devant du lot de terre, formant l'encoignure des rues Orange et Annonciation. Les dits lots sont le No 250 rue Annonciation et mesurent 24 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur entre lignes parallèles de 36 pieds 10 pouces et 10 lignes.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant huit chambres y compris la cuisine, etc., cuve, cour briquetée, gaz dans toute la maison.

2° Un certain lot de terre d'une dimension triangulaire, ensemble avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clement ou Bayou, Kerlerec, Rocheblave et Dorgenois, mesurant au pied français 132 pieds de face à la rue Chemin du Bayou, 200 pieds de face à la rue Kerlerec et 48 pieds sur la ligne séparant des rues Chemin du Bayou et Kerlerec.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, sept chambres avec un grand corridor, deux cuves, etc.
Conditions—Comptant.
CLARA OSBORNE, Administratrice.
20 mai—20,27—juin 3,10,16,20

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs. Ellen S. Wood—No 23,458—Division A.—A tous ceux que le présent avis concerne, salut!

Attendu qu'à une vente du shérif, le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et de vente lancé dans l'affaire intitulée: Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6471 du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd'hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458), la Compagnie d'Assurances Factors & Traders ci-dessus citée, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Nahades (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No quatre sur un plan déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité du dit writ et conformément à la loi—la dite propriété a été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ordre sous la date du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore décrite comme suit:

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété et en a depuis lors, en paix, continuellement et sans contestation gardé possession;

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders' a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Donc, maintenant, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence; et toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description ou adjudication en vertu desquelles la vente s'est faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, ces personnes sont citées et requises au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriétés sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, ne s'y sont pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous la dite acte et à tous les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés, et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Terre dans Est Baton Rouge.

Jas. A. Renshaw vs. Ses Créanciers.

No 20,268.—Cour Civile de District—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juin 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 mai 1888—

Une certaine portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans la paroisse d'Est Baton Rouge, dans cet Etat, à environ quinze milles de la ville de Baton Rouge, et à environ deux milles de Hope Villa, près de Clay Gut Creek, contenant cent vingt arpents de superficie, lesquels ont été pris de la partie inférieure nord d'une portion de cent cinquante acres appartenant à Joseph Heard et renfermé du côté nord par les terres de Walkins et Thomas, et du côté est par celles de Webb et au sud par les terres acquises par Heard de Tarlton & Co.
Conditions—Comptant

L'acheteur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire public.

Un dépôt de 20 0/0 devra être payé comptant sur les lieux sur le montant de la vente.
19mai—19,26—2,9,16,23 juin

Propriétés dans le Second et Troisième Districts.

No 231 rue Dauphine, Second District,

No 351 rue St. Claude, Troisième District.

No 54 rue Annette. Troisième District.

No 55 rue Union, Troisième District.

Succession de Pierre Perez, No 23,829, Division D.

SAMEDI 16 juin 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mai 1888, les propriétés suivantes, savoir:—

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, St. Philippe et Dumaine, étant à une distance de 30 pieds 4 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et St. Philippe; lequel lot de terre mesure 37 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 74 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur.

2° Un lot de terre dans l'ilet compris entre les rues St. Claude, Esplanade, Marais et Kerlerec, étant à une distance de 95 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure des rues Kerlerec et St. Claude. Le dit lot de terre mesure 24 pieds de face à la rue St. Claude sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.

Aussi attenant à la susdite propriété une autre portion de terre mesurant environ 10 pieds sur la ligne parallèle à la rue St. Claude et 9 pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue de l'Esplanade. Ensemble avec une bâtisse en bois construite sur la façade faisant face à la rue St. Claude occupée comme un marché privé; une autre bâtisse à étage dans la cour, ayant 9 chambres, hydrant, citerne, etc., etc.

Une partie de cette propriété, 18 pieds de face à la rue sur 23 de profondeur, est louée à bail jusqu'au 17 février 1889 à raison de $10 par mois et payable d'avance, avec privilège de renouvellement pour deux années de plus.

Pour plus de détails se référer au bail au bureau de l'encanteur.

3° Un lot de terre "**avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent**" dans l'ilet compris entre les rues Annette, St. Bernard, Urquhart et Villeré, étant à une distance de 127 pieds 10 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Annette et Urquhart; le quel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces 2 lignes.

4° Un lot de terre dans l'ilet borné par les rues Union, Français, Remparts et Bourgogne, étant à une distance de 127 pieds 5 pouces de l'encoignure des rues Union et Bourgogne. Lequel lot de terre mesure 26 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Union sur 121 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison ayant plusieurs chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1888.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.
12 mai—12,19,26—juin 2,9,16

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Reed & Smith vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,210.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 5 mai 1888, dans l'affaire ci-dessus, à l'encan il sera vendu—

Tous les droits, titres et intérêts des dits Reed & Smith, dans et aux terres ci-dessous décrites ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les terres étant connues comme la section de face 24 township 21 sud range 24 est du district sud-est de la Louisiane, ouest du fleuve Mississippi. Situé sur la rive est du bayou Brulean, dans la paroisse Jefferson.

Les améliorations consistent en des bâtisses, hangars, citernes, quais et constructions de tentes sortes bâties sur ou appartenant aux dites terres.

Les dites terres sont des terres marécageuses et sujettes à confirmation par les Etats Unis à l'Etat de la Louisiane, et n'ont pas encore été ainsi confirmées mais sont maintenant en cours de confirmation, et les dits Reed & Smith en ont payé la totalité au dit dépôt le montant requis par la loi au bureau des terres de l'Etat, ainsi le droit d'entrer les dites terres et d'avoir une patente aussitôt que celles-ci auront été confirmées par les Etats-Unis à l'Etat de la Louisiane.

Le titre à la propriété foncière ci-dessus n'est, dès lors, pas un simple titre de gratification, mais la dite vente sociale sera faite pour toutes les améliorations sur ces terres, pleinement décrites ci-dessus; et cette vente comprend par ordre de la cour tous les droits des inscriptions et à tous les montants déposés au bureau des terres de l'Etat dans le but d'acquérir un titre à la dite propriété foncière.

Conditions—Comptant. Dix pour cent devant être payé comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 mai—13. 20. 27—Juin 3. 10. 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Reifferscheid.

Bureaux, Chaises, Tables, Coffre-fort, Presse à lettres, Installations à gaz, etc.

—Aussi—

A peu près 1000 livres de coton, une moitié d'intérêt dans une Réclamation contre le Gouvernement des Etats-Unis, et le terme non expiré du bail sur les lieux.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1888, à 10 1/2 heures a. m., sur les lieux, No 48 rue Carondelet, coin Union, (deuxième et troisième étages), en vertu et conformément à un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 24 avril 1888, Dossier No 23,698, pour le compte de la succession de Charles Reifferscheid, à l'encan, il sera vendu—

Un lot d'effets mobiliers et réclamation; aussi le terme non expiré du bail du dit bureau, 48 rue Carondelet. Le tout d'après un inventaire enliassé au bureau du greffier de l'honorable Cour ci dessus mentionnée.
Conditions—Comptant avant livraison.
13 mai—13 20 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Cottage, dans le Sixième District,

Succession d'Amelia Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,863.

PAR MATHER & HOMES — WARREN HOMES, encanteur. — Bureau, No 9 rue Carondelet — SAMEDI, 16 juin 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., en date du 30 janvier 1888, dossier No 22,863, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, l'avenue Napoléon et la rue Jena, et mesurant 20 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds, d'après un plan dressé par Hunter Stewart, voyer, daté en février 1888.

Conditions — Comptant. 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs, qui y compris les taxes dues en 1888.
13 mai—13, 20, 27 mai—3, 10, 16 juin.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli Cottage comme Résidence,

Coin des rues Chestnut et St-André.

Sept chambres, lot 32 sur 125 pieds.

Rue en asphalte et double ligne de chars.

Succession de Jno. Brownson et Caroline Brownson, sa femme, tous deux décédés.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" daté le 16 mai 1888, dossier No 23,526, pour le compte des successions de John Brownson et de Caroline Browson, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu, à l'encan:

Coin des rues Chestnut et St-André.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Joséphine, Chestnut et Camp, désigné par le No 15, lequel lot mesure 32 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue St-André, sur une profondeur et une façade de la rue Chestnut de 125 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent **Un cottage en bois recouvert en ardoises**, contenant sept chambres, galeries devant et sur le côté, citernes et hangar, lieux d'aisance, cour pavée, jardin, arbres, etc., etc.; et loué jusqu'au 1er octobre 1888 à $25 par mois, et connu comme le No 272 rue St-André.

Conditions — Comptant en passant les titres, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1888 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. J. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 mai—20' 27 mai—3, 10, 17, 23 juin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à trois étages, No 12 rue des Remparts, entre Canal et Douane.

Succession de Robt. G. O'Connor, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 22 mai 1888, Dossier No 24,011, pour le compte de la succession de Robert G. O'Connor, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Canal et Douane, mesurant, plus ou moins, 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur d'environ 52 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec **une autre portion de terre,** qui est contiguë, au fond, à la propriété décrite ci-dessus, et mesure 20 pieds de large sur la ligne du fond sur une profondeur de 26 pieds, faisant une profondeur totale de lot de environ 78 pieds 2 pouces.

Les améliorations comprennent:

Une bâtisse en briques à trois étages recouverte en ardoises, connue comme le No 12 rue des Remparts, et servant actuellement de café et restaurant avec cuisine au-dessous et de résidence au-dessus, et ayant 8 ou 10 chambres en tout, avec tuyaux de gaz partout, corridor, etc., et louée à Louis Cignoux à raison de $50 par mois.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1888, en sus de son adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24, 27—juin 3, 10, 17, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété désirable, coin des rues Julie et Dryades.

Succession de Pierre Macou, décédé.

A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et de conformément à un ordre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 26 avril 1888, Dossier No. 23,739, pour le compte de la succession de Pierre Macou, décédé, à l'encan il sera vendu:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Baronne et Dryades, anciennement Phillipa et l'Avenue Howard, anciennement rue Delord, mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Dryades de 120 pieds, entre lignes parallèles, faisant face dans le fond à une allée d'à peu près 12 pieds de large et traversant l'ilet de la rue Baronne à la rue Dryades

Les améliorations comprennent un cottage en brique couvert en ardoises et une bâtisse en briques à deux étages, ayant le tout ensemble 10 chambres ou plus; gaz et installations, cave, etc; valant $40 par mois.

Conditions—L'acquéreur assumera un certain billet à ordre de $2000 portant hypothèque sur la propriété et dû le 31 décembre 1888; le reste comptant ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur; 10 pour cent comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1888, en sus du prix de son enchère.

Acte de vente pardevant Chas J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29avril—29 mai 6 13 20 27—2 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage No 307 rue Colisée,

Entre Huitième et Harmonie, dans un voisinage des plus désirables.

Succession de Eugène Sullivan, décédé.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 26 mai 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos. 72 et 74 rue St. Charles, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 31 janvier 1888, Dossier No 6613, pour le compte des mineurs de la succession de Eugène Sullivan, décédé, il sera vendu à l'encan—

Une jolie résidence cottage No 307 rue Colisée, entre Huitième et Harmonie, ilet borné par la rue Prytania, Quatrième District de cette ville, ayant 4 à 5 chambres, cuve, etc., et rapportant, par mois, de $15 à $20.

Le lot de terre mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Colisée sur une profondeur de 100 pieds 5 pouces, entre lignes parallèles, conformément à un plan à l'emplacement de la vente. C'est une maison confortable et élégante pour une famille avec de petits moyens.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 pour cent comptant sur les lieux et assumer les taxes de 1888.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 avril—22, 29—6 13 20 26 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage en bois, rue Prieur, entre Poydras et Perdido.

Succession de Martin Francis Dwyer, décédé.

Vente pour un partage.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 9 juin 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu et signé le 7 mai 1888, D. sier No 23,347, pour le compte de la succession de Martin Francis Dwyer, décédé, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Poydras et Perdido mesurant 14 pieds 7 pouces et 4 1/2 lignes de face à la rue Prieur, sur une profondeur de 151 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles, étant la moitié, plus ou moins du lot original No 26 d'après un plan par W. A. French, daté du 12 avril 1854, déposé dans le bureau de W. L. Poole, Esq., notaire.

Les améliorations consistent en un cottage en bois ayant quatre chambres; citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité usuelles; 10 pour cent devra être payé comptant et l'assumation des taxes de 1888.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10mai—10,13,20,27—3,9juin

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison cottage de choix.

Succession de Dennis Spellman.

No 23,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 8 mai 1888, il sera vendu à l'encan.—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 102 de l'ilet borné par les rues Fulton (actuellement St-Thomas), Première, Rousseau et Sorapuru, mesurant comme suit: 30 pieds de face à la rue Sorapuru sur 120 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne inférieure, 122 pieds 4 pouces sur la ligne supérieure et 30 pieds 7 lignes de large dans le fond; les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, No 54 rue Sorapuru.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, Esq. notaire.
16mai—16,19, 26—juin 2, 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue Dryades.

Wm J. McCall vs. Thomas McCall.

No 22,850—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 30 avril 1888 et signé le 4 mai 1888, il sera vendu à l'encan—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Quatrième et Washington, désignés comme lots Nos 6, 7 et 8, contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 25 pieds de face sur 125 pieds de profondeur.

Sur une partie du dit terrain il y a un cottage en bois à un étage, No 661 rue Dryades, et contigu à celui-ci une grande bâtisse à deux étages avec quelque 18 à 20 chambres.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, lieu du vendeur et toutes les clauses de sécurités usuelles, "de non aliénando," assurance, frais d'avocat, etc.; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.
16mai—16 26—2 9 16 juin

Succession de Edward Connelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,208.—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Magdalene Lony, veuve de Edward Connelly, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mai—19 23 27

Wm. H. Heyl vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,483—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wm. Heyl, syndic provisoire et John H. Murray, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18—mai 18,23,27

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée, de valeur

—ET—

Terrains vagues, dans le Deuxième et le Troisième Districts.

No 254 rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital,

Une maison de résidence à un étage, pour famille.

Terrains vagues, rue de Nouvelle-Orléans, entre Joséphine et Célestine.

Succession de Mme Vve Chs. E. Dubreuil,

No 23,631, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place,** en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 19 avril 1888, pour le compte de la susdite succession, de la propriété ci-après décrite—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues **Bourbon, Royale, Ursulines et Hôpital,** ayant 34 pieds de face rue Bourbon, sur 90 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, borné d'un côté par la propriété de Mme Cucullu et de l'autre côté par la propriété de M. Omer Fortier.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, avec grande galerie de côté, 5 chambres, cabinet et arrière galerie; aussi, une cuisine en briques à deux étages ayant 3 chambres à l'étage supérieur, et un étage inférieur, grande cour, citerne, hydrant, corridor de chaque côté, etc. La propriété porte le numéro municipal 254 de la rue Bourbon.

2° Trois terrains situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Joséphine, Célestine, l'Avenue de Londres, désignés par les Nos 17-18, mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de façade rue de la Nouvelle-Orléans sur 125 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un crédit de 1 et 2 ans garanti par les billets de l'acquéreur ... hypothèque ... intérêt ... date de vente jusqu'à parfait paiement; toutes les clauses de garantie; l'acquéreur assumera le paiement des taxes exigibles en 1888.

Les actes de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 avril—21 28—mai 5, 12, 19, 26.

Succession de Thomas Wilt.

No 11,839—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1888, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 avril 1888, pour le compte de la dite succession, une moitié d'intérêt indivise dans un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Congrès, Ebuire(?) et Remparts, désigné comme lot No 3 de l'ilet No 12 et mesurant 30 pieds 3 pouces 3 lignes de face à la rue Congrès, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, voies, servitudes et avantages qui appartiennent au dit lot.
Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er mai—1,5,12,19,26—2 juin

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés—Cottages

Coin des rues Carondelet et Conery

—ET—

Coin des rues Melpomène et Clara.

Successions de William H. Foster et de Virginia Pettit, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,568.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. FASNACHT, encanteur—Bureau, No 1 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 3 mai 1888, et rendu dans les successions ci-dessus, savoir—

1. **Un certain morceau ou portion de terre** situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, les rues Washington, Carondelet et Conery, désigné par la lettre B d'après un plan de L. H. Pilié, député voyer de ville, en date du 28 mars 1888, d'après ce plan, ce dit morceau ou portion de terre forme l'encoignure de la rue Carondelet et de la rue Conery, mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 90 pieds de profondeur et de face à la rue Conery, entre lignes égales et parallèles. Le tout mesure au pied américain. Ensemble avec les bâtisses, améliorations, droits et voies qui y appartiennent et en quelque sorte.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à un étage, bâti en dedans des lignes du lot et retiré de la banquette, et contenant 4 galeries sur le devant et sur le côté, chambre à coucher salon salle à manger, cuisine, citerne, etc. et se trouvant en face de la résidence du Rév. Evêque Gallagher. Les chars de la rue Carondelet passent devant. Une demeure confortable dans un bon voisinage.

2. **Deux certains morceaux ou portions** de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Felicité, Clara et Willow, désignés par les lettres B et C, sur un plan de fait de référence à l'inventaire de la succession de Eliza Patterson, dressé par T. G. Eustis, notaire en cette ville, le 26 février 1870; les dits lots sont adjacents et mesurent ... comme suit: le lot B mesure 30 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Melpomène sur 69 pieds de profondeur et de face à la rue Clara, le lot C mesure 32 pieds ... à la rue Melpomène sur 69 pieds de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc.

Conditions—Une moitié ou le tout comptant au gré de l'acquéreur. La portion à crédit, s'il y a, à un an avec billets garantis par hypothèque et lieu du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée. L'acquéreur assumera les taxes de 1888, en sus de prix d'adjudication. Dix pour cent comptant sur les lieux sera requis au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, par devant Fred. Zengel, Esq., notaire.
5mai—5 5 12 19 26 juin 2 9

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur dans le Troisième District,

No 522 rue Derbigny, coin Union.

Cottage double, donnant un bon revenu, Nos. 323 et 325, rue Urquhart, entre St. Ferdinand et Port.

Frank J. Kern et autres contre George Duelmann, tuteur datif.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.—A. Brignoni, encanteur—Bureau Nos. 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 9 avril 1888, et signé le 18 avril 1888, No 23,720 du docket, dans l'affaire de Frank J. Kern et autres contre Geo. Duelmann, tuteur datif, pour un partage entre les héritiers—

1° Cinq certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les servitudes et avantages s'y rattachant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 25 (ancien 7, ou 150 nouveau) borné par les rues Claiborne, Derbigny, Union et Bagatelle, lesquels lots sont désignés par les numéros vingt à vingt-quatre, les deux inclusivement, sur un plan des parties particulièrement annexé à un acte de Frans Case, receveur du Fred. Robberts et en faveur de partie, passé pardevant J. Bendernagel, notaire, le 20 juin 1879, le dessin ci-dessus étant fait d'après un plan de Chs. De Armas, architecte, en date du 17 juillet 1872, déposé au bureau de Placide J. Spear, encanteur. D'après ce dessin et ce plan, les dits lots mesurent chacun 30 pieds 11 pouces 6 4/5 lignes de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Les dits lots se touchent.

Les améliorations consistent en un cottage confortable en bois, couvert en ardoises, comprenant 4 grandes chambres, une cuisine couverte en ardoises, une bonne citerne, un puits, lieux d'aisance, etc.; le dit cottage porte le numéro municipal 522, rue Derbigny, coin Union.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Girod, Port et St-Ferdinand, mesurant 38 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Urquhart sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à deux corps de logis, à un étage et couvert en ardoises, comprenant 4 chambres, 2 cuisines plâtrées partout, hangars, boiserie pour blanchissage, 2 citernes, lieux d'aisance, etc., et connu par les numéros municipaux 323 et 325 rue Urquhart. Les deux côtés du cottage sont occupés par des locataires payant très régulièrement $12 par mois.

Conditions—La moitié ou plus au gré de l'acquéreur, comptant. Le reste à un crédit d'un an en billets garantis spécialement par hypothèque et le lieu du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente, avec paiement de toutes les dépenses, des honoraires d'avocats, en cas de procédures pour le recouvrement des billets. Les cottages devront toujours être assurés pour le montant des billets souscrits par l'acquéreur et la police d'assurance transférée aux porteurs des dits billets. L'acquéreur, en outre, sera tenu d'assumer le paiement des taxes exigibles en 1888, en sus de son prix d'achat, et il devra faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente par devant J. Dirignerud, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 avril—22 av—5 12 19 26 mai—2 juin.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Antonio Augusti vs Frederick Goetz.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13,751—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Sautier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, le SAMEDI 26 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le 3me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Amour, ou Remparts, St-Antoine, Craps ou Bourgogne et Bagatelle ou Bourbon, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Amour, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles et désigné par la lettre H sur un plan fait par A. D'Hémécourt, en date du 15 mai 1871, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
27 avril—27—mai 6 13 20 26.